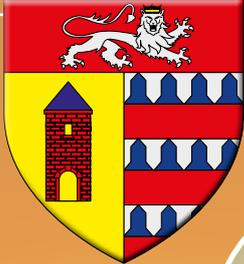


Foisches 2020 *infos*

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL • janvier 2020 • N° 30



Mairie

Route Charlemont
08600 FOISCHES

Tél. : 03 24 42 07 03
Fax : 03 24 42 22 34

mairie.foisches@wanadoo.fr

Ouverture au public

Le lundi, mardi et
mercredi
de 10h00 à 11h00
de 16h00 à 17h00

Le jeudi
de 10h00 à 11h00
de 18h00 à 20h00

Le vendredi
de 10h00 à 11h00

Bulletin d'information Municipal
de Foisches

Directeur de publication :
M. Richard Debowski

Rédaction :
Stéphanie Yol

Comité de lecture :
le Conseil Municipal

Dépôt légal : janvier 2020

Imprimé sur du papier PEFC
Tirage à 130 exemplaires

Conception graphique et réalisation
Calligrafik
studio@caligrafik.com | 06 76 72 15 44

Le mot du Maire

Chers Amis,

Pour ce premier bulletin d'information 2020, permettez-moi, au nom du Conseil Municipal, de vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que celle-ci vous apporte le bonheur, la réussite et le succès dans vos projets. Que vous souhaiter de mieux qu'une parfaite santé ainsi qu'à tous vos proches qui vous sont chers.

À l'occasion de cette nouvelle année, la Municipalité a souhaité une nouvelle fois vous offrir un petit cadeau. Celui-ci sera distribué à chaque foyer du village. Il suffira de vous présenter auprès du secrétariat de la Mairie, et ce, aux heures d'ouverture, où nous aurons le plaisir de vous accueillir et de vous le remettre à partir du 27 janvier et jusqu'au 15 février.

Comme vous le savez, les Élections Municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochains. De nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées. L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les Municipales 2020, il sera possible de vous inscrire jusqu'au 7 février 2020, délai de rigueur (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin).

La fin de l'année 2019 a été marquée par le transfert des compétences Eau & Assainissement dans le giron d'Ardenne Rives de Meuse dès le 1^{er} janvier 2020 et par conséquent la dissolution du SIDEP d'Aubrives-Foisches. Le prix de l'eau restera fixé pour les habitants de Foisches à 99 centimes TTC et n'évoluera pas entre 2020 et 2026, pour les consommations inférieures ou supérieures à 120 m³. Pour pouvoir conserver ce prix de l'eau, la commune a décidé de prendre en charge et ce, pendant 6 ans, de 2020 à 2026, la somme de 22 000 €, celle-ci sera reversée à la Communauté de Communes.

Nous avons opté pour la solution la moins douloureuse pour tous mais c'est un choix qui ne se fera pas sans sacrifices pour la commune.

En attendant de vous retrouver autour du verre de l'amitié, le samedi 25 janvier à 19h00 à la salle polyvalente, où j'aurai le plaisir de vous présenter mes vœux, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture de ce premier éditorial 2020.

Le Maire,
Richard DEBOWSKI



Construction de 4 habitations au lotissement Les Coutures II

La commune construit actuellement 4 logements de type F3 (2 chambres, cuisine, salon, salle de bain) à usage locatif, au lotissement Les Coutures II, Route de Charlemont.

Cette opération a deux objectifs :

- Avoir une offre de logements adaptés à proposer à nos anciens pour pouvoir les garder sur la commune.
- Réduire l'excédent budgétaire qui nous a pénalisé lors des dotations de l'État ou communautaires.

Les entreprises qui effectuent les travaux ont été retenues après un Appel d'offres, le marché ayant été réparti en plusieurs lots.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour procéder à l'ouverture des plis puis le Conseil Municipal s'est réuni en juillet dernier pour entériner le choix des différentes entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Les travaux ont débuté en septembre 2019 pour une durée approximative de 9 à 10 mois.

Les travaux de gros œuvre, le terrassement, la toiture, les menuiseries extérieures, les enduits de façade ainsi que les finitions intérieures (plaques et cloisons) ont été attribués à l'entreprise CREE de Haybes.

La chape, le revêtement des sols ainsi que le revêtement des tablettes et murs ont été attribués à l'entreprise GONEL de Vrigne-aux-Bois.





Le lotissement s'aménage au fur et à mesure, de nouvelles constructions ont vu le jour en 2019.

Les menuiseries intérieures ont été attribuées à la société Façon plâtre.

Les sanitaires et la VMC ont été attribués à la SARL Castoldi.

L'électricité a été attribuée à la société SAS Esteban.

Le coût total des travaux de construction s'élève à près de 500 000 €.

Si vous êtes intéressé(es) par la location d'un de ces logements, nous vous invitons à faire une demande écrite adressée à la mairie.



Le loyer sera à définir mais il avoisinera 450 € par mois.

Aménagement d'une voirie

Une route d'accès au château d'eau a été aménagée en septembre 2019.



Soirée Halloween



Le Comité des fêtes a organisé un repas dansant à l'occasion d'Halloween, le samedi 26 octobre.

Près de 80 personnes ont répondu à l'invitation pour déguster lasagnes, salade et tiramisu avant de rejoindre la piste de danse.



04

Un concours de déguisements a récompensé les costumes les plus originaux et une tombola a permis à certains participants de repartir avec une télévision 99 cm, un appareil à raclette, à pizzas, une brosse chauffante ou une friteuse.

Les horribles adultes



Les petits monstres



Les monstres moyens



Le jury



Le jury a fait preuve de beaucoup de « Clémence » en désignant gagnante cette abominable sorcière.



Cochon grillé de l'association Doische Quarante

L'association Doische Quarante a organisé son traditionnel cochon grillé à la salle des fêtes, le samedi 20 octobre, dans une ambiance très conviviale.



Commémoration du 11 Novembre

La traditionnelle cérémonie de commémoration de l'Armistice a eu lieu le 10 novembre à 17 h 30, au nouveau Monument aux Morts.

Après le dépôt de gerbe, le Maire a convié les participants à partager le verre de l'amitié à la salle polyvalente.



Repas de Noël des anciens



Le repas des anciens a eu lieu le dimanche 8 décembre à la salle polyvalente du village.

Une quarantaine de personnes, âgées de plus de 60 ans ont participé à ce traditionnel repas, préparé par le traiteur Aux délices de Marco Polo et animé par Pascal Fortuné, le Voyageur Solitaire.

19 personnes ont dégusté ce repas à domicile, des problèmes de santé les empêchant de se rendre à la salle.



Karaoke improvisé...
et piste de danse
endiablée



Après un repas bien arrosé, des
affinités se sont créées et des
couples surprenants se sont
formés...



Robert a eu la chance de
repartir avec une bouteille
de liqueur aphrodisiaque !
À lui d'en faire bon usage !

Une tombola gratuite est venue clôturer la journée. Un grand merci à la Société Deillon- Billuart, à Intermarché Rives d'Europe, Bricomarché Givet, La Foir'fouille Givet, l'Office de Tourisme Val d'Ardenne pour les lots offerts pour récompenser les gagnants.

Noël des enfants

L'Association Foisches Créatifs, en collaboration avec la Mairie, a, cette année encore, invité les enfants du village à un goûter de Noël. Il a eu lieu le dimanche 15 décembre après-midi.

Les enfants ont visionné le dessin animé « Le Noël de Mickey » sur le grand écran puis ont dégusté les spécialités apportées par les familles.

Le Père Noël est ensuite venu leur apporter des friandises et a posé pour une photo souvenir avec chacun des enfants.



Un grand merci au Père Noël du village, aux ouvriers communaux et aux bénévoles qui se sont occupés du goûter des enfants.

Réveillon de la Saint-Sylvestre

Le Comité des fêtes a organisé une soirée de réveillon à la salle polyvalente à laquelle ont participé 120 personnes.

Après avoir partagé un buffet festif, les participants se sont amusés sur la piste de danse animée par DJ Rach', sous les lancés de cotillons, fêtant ainsi le passage à la nouvelle année.



Elections

Nous vous rappelons que les élections municipales auront lieu les 15 mars pour le 1^{er} tour et le 22 mars 2020 pour le second tour.

N'oubliez pas que si vous ne pouvez pas vous déplacer dans votre bureau de vote le jour des élections, vous avez la possibilité de

voter par procuration (*renseignements en mairie*).

Pour voter, vous avez jusqu'au 7 février 2020 pour vous inscrire sur les listes électorales. Vous devez vous rendre en mairie avec un justificatif d'identité et de domicile ou vous inscrire sur internet: service-public.fr



08

Eau potable SIDEF



Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de Foisches-Aubrives a mis en fonction le mardi 26 novembre, au réservoir de Foisches, le nouveau surpresseur, afin de vous offrir le bénéfice de davantage de pression au robinet.

Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de Foisches-Aubrives a été dissous au 31 décembre 2019, suite à la prise de la compétence par la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse au 1^{er} janvier 2020.

Une réunion publique a eu lieu le lundi 16 décembre à la salle polyvalente afin de présenter à la population, le protocole d'accord entre la Municipalité et la Communauté de Communes.

Site internet de la Commune

Retrouvez toutes les infos utiles sur notre commune sur

www.foisches.fr

